

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 A 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf
		Tatiana Grushunova
		Solveig Rüfenacht
		Céline St Mart
		Messieurs
		Yann Berney
		Pierre Laugeri
		Nicolas Meda
		Jean-Jacques Nussbaumer, président
		Christian Tripod
Excusés :	Madame	Zélie Guerra
	Messieurs	Alain Pipoz
		Paolo Gradassi
Absent :	Monsieur	David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Madame	Macarena Fatio, adjointe

Excusée :

Madame	Sabine Chassot Leiglou, adjointe
--------	----------------------------------

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 11 juin 2024.
2. Présentation des comptes de la Fondation communale par M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation
3. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal
 - 3.1 Séance d'information publique pour Conseil municipal et Conseil administratif
4. Communications du Maire et des Adjointes
 - 4.1 Espace communal des Grands-Chênes
 - 4.2 PADD, plan d'entretien des espaces verts
 - 4.3 Schéma directeur communal
 - 4.4 Gestion des subventions
 - 4.5 Forum citoyen
 - 4.6 Restaurant scolaire

- 4.7 Grands-Chênes – attiques
- 4.8 Parking à la plage

5. Rapports des Commissions

6. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

- 6.1 8 Décisions

7. Projets de délibération, de motions et de résolutions

- 7.1 Délibération pour les comptes de la Fondation communale
- 7.2 Délibération pour la délégation de compétence pour les naturalisations
- 7.3 Motion pour un terrain de pétanque
- 7.4 Délibération pour un crédit d'étude pour une passerelle à Courtenaud

8. Propositions individuelles et questions

- 8.1 Réponse à la question de l'utilisation des souffleuses thermiques

J.-Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 20h15.

Il salue la présence de Mme Macarena Fatio pour sa première séance de CM depuis son élection au poste d'adjointe le 9 juin 2024.

1. Approbation du PV du 11 juin 2024

Le PV de la séance de Conseil municipal du 11 juin 2024, rédigé par Heidi Schütz, n'a pas suscité de remarque et a été approuvé par 6 oui, 0 non et 1 abstention.

J.-J. Nussbaumer remercie la rédactrice pour son travail.

.....

2. Présentation des comptes de la Fondation communale par M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation

J.-J. Nussbaumer et V. Hornung accueillent M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation. V. Hornung relève que la Fondation immobilière communale est une entité indépendante de la Commune qui prend ses propres décisions seuls les comptes doivent être approuvés statutairement par le Conseil municipal de la Commune de Céligny.

G. Fatio remercie pour l'invitation et rappelle que la présentation des comptes de la Fondation a lieu traditionnellement à la rentrée, pour des raisons d'organisation. Le Comité de Fondation se compose de 5 membres, dont le maire de la Commune de Céligny, cette présence est prévue par les statuts de la Fondation. Cette dernière a été créée à la fin des années soixante. Les immeubles ont été construits dans les années 70. Il s'agissait à l'époque de proposer, sur la commune, des appartements à loyers modérés. En 2023, cinq appartements ont changé de locataire, huit places de parkings ont été relouées et l'arcade du coiffeur a changé de locataire.

Pour la partie financière, G. Fatio commente le bilan et les comptes de résultat. Les revenus sont stables et proviennent essentiellement des loyers. A noter que depuis 2023 le compte à la BCGe produit à nouveau des intérêts.

Les charges sont constituées par les intérêts hypothécaires, l'entretien courant par la concierge et les entreprises extérieures, la prestation de tiers comme la régie, la fiduciaire et les indemnités du Conseil de Fondation. Trois appartements ont été rénovés car occupés très longtemps par les mêmes locataires.

N. Meda demande si les frais d'eau et de chauffage concernent les appartements ? G. Fatio répond qu'il s'agit des frais pour les communs et le congélateur communal, les décomptes de charges n'apparaissent pas dans les comptes de la Fondation.

G. Fatio annonce que les travaux de rénovation vont se concrétiser en 2025. Il ajoute que ces immeubles ont été construit relativement bon marché à l'époque pour les proposer à des loyers modérés et la volonté du Conseil de Fondation est de ne pas changer ce principe. Compte-tenu de l'âge des bâtiments, les colonnes techniques doivent impérativement être changées, et l'isolation améliorée.

G. Fatio ajoute que le Conseil de fondation devra être réélu après les élections de l'an prochain, c'est-à-dire pour début 2026.

Début 2022, le concours d'architecture a été remporté par le Bureau Mégevand, l'autorisation de construire a été déposée au mois de juin 2024. Aucun préavis négatif n'a été émis par les services de l'Etat. L'entrée en force de l'autorisation de construire est espérée pour la fin de l'année 2024. L'architecte travaille actuellement sur les soumissions, sauf imprévu, les travaux sont prévus pour le printemps 2025. Une séance d'information aux locataires a eu lieu le 1^{er} mai 2024.

Afin de maximiser l'obtention de subvention de l'Etat, le Conseil de Fondation a fait le choix de s'engager à ne pas augmenter les loyers entre 3 à 5 ans après les travaux.

G. Fatio ajoute que le Conseil de Fondation est actuellement en discussion avec les banques, il sera nécessaire de faire valider l'opération par le Conseil municipal et à cette occasion la Fondation présentera les plans des travaux. La Fondation aura recours à l'emprunt et utilisera une partie de ses fonds propres tout en conservant une réserve pour les imprévus. Il ne sera sans doute pas nécessaire de recourir à un financement de la commune.

C. St Mart souhaite savoir si une autre séance d'information pour les locataires est prévue.

G. Fatio annonce que ce sera le cas dès que les nouvelles précisions sur les travaux seront connues. Il est prévu que ceux-ci durent un an et demi.

Aucune autre question n'étant soulevée, G. Fatio prend congé et M. le Maire le remercie ainsi que le Conseil de Fondation, car l'organisation de ces travaux est un gros dossier avec un grande charge de travail.

3. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal

Séance de Commission élargie.

En préambule, J.-J. Nussbaumer, président souhaite présenter ses excuses pour le quiproquo en relation avec l'organisation d'une séance de Commission élargie le 27 août, il a cru envoyer un message à tous, ce qui n'a pas été le cas, la séance a donc malencontreusement été annulée ! Il propose à P.-A. Aubert, secrétaire général, d'organiser une nouvelle séance pour les personnes intéressées.

S. Rüfenacht et Ch. Tripod précisent que cette séance en rapport avec les finances communales est très utile, ils encouragent les membres du CM à participer.

J.-J. Nussbaumer enverra un message pour une nouvelle séance

P. Laugeri propose d'inviter les candidats à la prochaine législature car le sujet est intéressant et très technique.

Selon Ch. Tripod ce n'est pas possible dans le cadre d'une Commission mais il serait possible de faire éventuellement une soirée d'information.

M. Fatio précise que des informations sont prévues pour le public mais il convient d'abord de communiquer au Conseil municipal.

A.-S. Fillistorf souhaite plus d'explications avant les séances car elle estime difficile de se souvenir des sujets qui vont être traités.

Tournoi de foot des élus.

Un tournoi des élus genevois est prévu le 14 septembre 2024. Contacter J.-J. Nussbaumer avant le 9 septembre en cas d'intérêt. Les CM intéressés peuvent se joindre à une équipe sur place.

3.1 Séance d'information publique pour le Conseil municipal et le Conseil administratif

Une soirée d'information est prévue à Céligny le mardi 24 septembre 2024. Un « tous ménages » sera distribué dans les foyers ces prochaines jours. Deux représentants du Service des affaires communales du canton de Genève seront présents avec l'exécutif et des membres du Conseil municipal pour présenter le fonctionnement des autorités communales et répondre aux questions du public.

M. Fatio précise qu'en raison du changement de système ce sera l'occasion d'expliquer le nouveau fonctionnement. Elle encourage les CM à participer pour témoigner de leur expérience. Le « tous ménages » précisera également les dates à retenir en relation avec les élections 2025, le verre de l'amitié sera offert après la séance.

4. Communications du Maire et des adjoints

4.1. Espace communal des Grands-Chênes

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung.

M. le Maire rappelle que l'idée est de retirer les voitures de cet espace afin de le rendre aux citoyens. Des réflexions sont menées pour l'aménagement de la place des Grands-Chênes afin de permettre l'installation d'une tente en cas de besoin et du mobilier urbain pour favoriser un espace de rencontre ou de potentielles places de marché. La réflexion est en cours, l'exécutif reviendra avec un projet.

4.2. PADD, plan d'entretien des espaces verts

J.-J. Nussbaumer passe la parole à P.-A. Aubert qui explique que la commune a reçu une subvention de l'OFEV. Dans ce cadre, le secrétaire général a rencontré une personne qui a analysé la commune sur le plan environnemental et des espaces verts. Il va également analyser le plan d'entretien des espaces verts de la Commune, ce qui permettra de revoir la manière de gérer nos espaces verts.

4.3. Schéma directeur communal

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui explique que le 1^{er} octobre aura lieu, dans la salle communale, une séance publique de présentation du Schéma directeur de la Commune, élaboré par Urbaplan en 2021, à la demande de la Mairie afin d'inscrire ses réflexions dans une vision globale de l'évolution de son territoire. M. Pavillon, géographe urbaniste chez Urbaplan présentera le schéma et répondra aux questions du public. Une verrée sera offerte à l'issue de la séance.

4.4. Gestion des subventions

M. Fatio annonce qu'elle a déjà commencé à travailler sur les attributions des dons de la Commune. Jusqu'à maintenant un petit montant était versé à chaque demande, l'écologie n'était pas prise en compte

et aucune date prévue pour l'attribution. Elle souhaite encourager l'envoi des dossiers électroniques, demander des documents de base identiques à chaque association. Ces dernières recevront une réponse écrite et devront mentionner Céligny dans leur liste de donateurs. Tous les changements seront affichés sur le site internet de la Commune. Les associations suisses et majoritairement domiciliées à Genève seront privilégiées et plus particulièrement celles dont l'action se rapporte à Céligny ou qui peuvent se développer à Céligny. M. Fatio a trouvé beaucoup d'association qui pourraient apporter quelque chose à Céligny de préférence pour l'enfance, la jeunesse les aînés, la famille et le sport.

4.5. Forum citoyen

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui annonce l'organisation d'un Forum citoyen initialement prévu par la Commission environnement et dont la mise sur pied est reprise par l'Exécutif. La journée citoyenne est prévue le samedi 30 novembre 2024. Un « tous ménages » réalisé par une professionnelle de la communication parviendra prochainement dans les ménages. Un panel de 30 citoyens est recherché pour cet échange entre citoyen, encadré par des spécialistes de la question. Un questionnaire pourra être complété par les personnes intéressées qui n'auraient pas été retenues pour cette journée. M. Fatio précise que ce forum est ouvert aux jeunes à partir de 16 ans, elle encourage les CM à passer la communication.

4.6. Restaurant scolaire

M. Fatio communique que la commune de Céligny a été invitée à adhérer au nouveau système de gestion du restaurant scolaire. Dorénavant, c'est la commune qui devient la répondante, les parents paient les repas de leurs enfants à l'avance par des acomptes. C'est le GIAP qui se chargera de la facturation et de la gestion financière et non plus l'APEC. Ce système ne change pas grand-chose pour les parents mais soulage l'APEC d'une grande charge de travail.

4.7. Grands-Chênes – attiques

J.-J. Nussbamer passe la parole à V. Hornung qui annonce que les attiques sont en cours de modification. C'est le Bureau Scale qui se charge du suivi, le chantier se déroule bien. Un appartement subissait des infiltrations, le problème a été découvert, il s'agit d'une erreur de construction qui a été rectifiée. Un gros linteau de 3 m en un seul bloc a été remplacé par des tronçon de lamellé-collé qui ne devrait pas bouger. L'isolation a été vérifiée ainsi que les sorties électriques, chaque appartement sera vérifié. Ensuite, dès que les travaux seront terminés, deux audits l'un financier l'autre constructif seront réalisés par des professionnels extérieurs à la Commune de Céligny.

4.8. Parking à la plage

V. Hornung annonce qu'étant donné les problèmes rencontrés cette année, les visiteurs de la plage ont transformé un champ agricole en parking, des discussions seront entamées avec la Police pour voir ce qu'il est possible de faire.

Questions des CM.

C. ST Mart annonce qu'une voiture, parquée sur le chemin de Murat, a été cambriolée en plein jour.

P. Laugeri annonce qu'il a appelé la police à chaque rodéo routier, il estime qu'il faudrait se coordonner avec ce qui se fait dans les autres communes.

S. Rüfenacht propose d'organiser un bus ou une navette pour les personnes qui souhaitent rejoindre la plage, elle propose d'approcher les TPN pour l'été, car pour l'instant il n'y a pas d'autres moyens que la voiture pour atteindre la plage.

M. Fatio a également pensé à une navette, cependant la plage a une certaine capacité, si l'on encourage les personnes à venir l'on arrivera à surcapacité, il n'y a pas de garde-bain et dans le village nous n'avons pas non plus de place de parking en surnombre ! D'autre part, les Célignotes vont généralement à pied. Le problème est complexe, à Coppet c'est le même cas de figure, comme pour tous les accès à l'eau.

C. St Mart rappelle que la plage a été rénovée il y a quelques années, mais que ce ne sont en majorité pas les Célignotes qui en profitent, elle trouverait dommage que les Célignotes ne puissent plus y accéder pour des questions de limitation de visiteurs.

N. Meda croit savoir qu'Hermance a rendu sa plage payante.

P. Laugeri répond que c'est illégal de faire payer l'accès au lac.

Y. Berney dit que c'est sur toutes les plages du Léman la même problématique en raison de la densité de population de la région. Pour certaine fête, des hectares de terrain agricoles sont mis à disposition pour du parking, il se demande pourquoi ne pas faire la même chose pour du parcage cinq dimanches par an.

N. Meda demande à combien se monte le budget des dons aux associations.

Le budget est de 11'000.- pour les associations à but social.

P. Laugeri estime que la communication de la nouvelle organisation pour les repas du restaurant scolaire a été lacunaire.

M. Fatio précise qu'une communication aux parents des élèves est prévue.

Y. Berney demande comment modifier le budget social ?

P.-A. Aubert répond que l'Exécutif peut proposer une augmentation de budget.

V. Hornung estime que M. Fatio aura un grand travail et qu'il faudrait effectivement augmenter le budget.

M. Fatio précise qu'elle a une bonne expérience des subventions de l'autre côté, c'est-à-dire des demandeurs de subventions.

5. Rapports des commissions

5.1. Commission des bâtiments

Rien à signaler.

5.2. Commission des routes

Rien à signaler.

5.3. Commission environnement

J.-J. Nussbaumer rappelle que la Commission organise le Clean Up Day le 14 septembre. Il invite chacun à participer pour nettoyer les chemins de la commune. Un verre de l'amitié sera offert à la suite du nettoyage. Départ à 10 h et apéro aux environs de 13 h.

5.4. Commission aide à l'étranger

J.-J. Nussbaumer annonce une séance de Commission le 8 octobre 2024. A. Pipoz présentera les projets de l'Association Namasté Gumda et lui-même présentera les dons versés ces dernières années, c'est-à-dire CHF 23'000 qui représente 0,7 % du budget de fonctionnement de la Commune.

5.5. Commission culture et loisirs

N. Meda annonce que la Commission s'est réunie en août pour organiser l'Escalade avec, cette année, la participation exceptionnelle de la Compagnie 1602, avec projection d'un film et présentation des costumes.

N. Meda parle du besoin de recréer le dialogue, dans cette idée S. Rüfenacht propose cette initiative qu'elle a vue dans une commune vaudoise d'avoir une table dans un restaurant, tous les mois, avec un ou deux conseillers municipaux, le repas serait payé par la commune, les bénéficiaires seraient les plus de 60 ans. Elle verrait également une action pour les parents qui posent leurs enfants, leur offrir un moment d'échange autour d'un café, croissant.

Il serait possible de réunir plusieurs commissions pour la mise en œuvre, car S. Rüfenacht ne souhaite pas donner du travail supplémentaire à l'Exécutif.

P.-A. Aubert propose de déposer une motion.

V. Hornung trouve l'idée bonne, il propose d'inviter chaque fois 5 à 6 personnes différentes pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient présents.

5.6. Commission des finances

Rien à signaler.

6. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

Décisions de l'ACG : par 7 oui, 0 non et 0 abstention, le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto concernant les points suivants :

- ✓ Subvention relative l'octroi en 2025, par le Fonds intercommunal de F 5'000.- par place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal au financement 2025 du Bibliobus intercommunal.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2025 attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de F 1'500'000.-.
- ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2025 attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de F 350'000.-.
- ✓ Participation 2024 au financement d'investissements informatiques généraux pour F 1'000'000.-
- ✓ Participation du Fonds intercommunal aux charges 2025 de fonctionnement du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) pour un montant de F 7'400'000.
- ✓ Octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de F 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre.
- ✓ Octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de F 1'500'000, relatif à la participation, en 2025, au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

7. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

7.1. Délibération pour les comptes de la Fondation communale

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la Fondation communale

Vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes annuels 2023 de la Fondation communale de Céligny, daté du 15 juin 2023,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 23 octobre 1971,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 6 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels 2023 de la Fondation communale de Céligny.

7.2. Délibération pour la délégation de compétence pour les naturalisations

J.-J. Nussbaumer a transmis au CM la résolution suivante :

Les préavis communaux pour la naturalisation des personnes âgées de plus de 25 ans sont de la compétence du Conseil municipal.

Cependant, l'art. 30, al. 1, let. x de la loi sur l'administration des communes, stipule « les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans ; toutefois le conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le conseil administratif ou le maire de préavis sur ces demandes ; »

Par cette délibération je vous propose d'user de cette possibilité et de déléguer notre compétence à l'exécutif. Je vous remercie de faire bon accueil à ma proposition.

J.-J. Nussbaumer estime qu'il est difficile pour le CM de se faire une idée sans mettre les Conseillers dans l'embarras.

Ch. Tripod demande si c'est un souhait de l'Exécutif ?

V. Hornung répond que non c'est une demande du Président du CM. Il a deux remarques à faire : pour les moins de 25 ans, c'est l'Exécutif qui donne son préavis. Pour toutes les naturalisations, la loi prévoit la possibilité de déléguer cette charge à l'Exécutif.

Ch. Tripod estime que le CM doit faire face à sa responsabilité en la matière puisque cette tâche incombe au CM.

S. Rüfenacht rappelle qu'étant donné les conditions à remplir, c'est presque impossible pour le CM de rejeter une candidature.

P. Laugeri estime que le CM est le dernier rempart, d'autre part, il estime que les candidats sont fiers d'être présentés et acceptés par le Conseil municipal.

N. Meda répond que cela demande au CM de tenir un rôle difficile, il doit donner un avis sur une personne qu'il ne connaît pas forcément.

Ch. Tripod rappelle que, malgré tout le respect qu'il a pour l'Exécutif, ce dernier ne connaît pas forcément mieux les candidats.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du président du Conseil municipal relative à la délégation de compétence pour la naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans

Vu la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992.

Vu l'art. 24, al 2. de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Vu l'art. 30, al. 1, let. x de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du président du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e d e n e p a s

par 1 oui, 4 non et 1 abstention

1. Déléguer, à Monsieur le Maire puis dès le 1er juin 2025 au Conseil administratif, la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. Charger l'Exécutif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

La délibération est refusée.

7.3. Motion pour un terrain de pétanque

J.-J. Nussbaumer trouve dommage que le terrain de pétanque de la plage ait été supprimé, il souhaiterait le remettre en place et dépose la motion suivante :

PROJET DE MOTION

Je propose la réhabilitation du terrain de pétanque à la plage, côté Genève de la plage.

Ce terrain de pétanque serait à aménager à côté du container pour la location de stand up paddle.

Il s'agirait d'aménager un espace de 3 x 8 m ou 4 x 10 m pour cette aire de pétanque.

Je vous remercie de l'attention portée à cette motion.

A.-S. Fillistorf est d'accord elle trouve très agréable de jouer à la pétanque à la plage.

N. Meda est du même avis mais il manque de place.

S. Rüfenacht trouve dommage de diminuer la place pour les linges, il faudrait trouver un autre endroit. Par exemple en haut le long des paddles.

J.-J. propose un terrain qui pourrait être recouvert pendant l'été.

Y. Berney propose de le recouvrir avec des caissons surélevés.

V. Hornung rappelle qu'une motion est une demande à laquelle l'Exécutif est invité à réfléchir.

J.-J. Nussbaumer propose de passer au vote :

Par 7 oui, 0 non et 0 abstention la motion pour un terrain de pétanque est acceptée.

7.4. Délibération pour un crédit d'étude pour une passerelle à Courtenaud

Les Conseillers municipaux ont reçu les documents relatifs à ce projet de sécurisation du virage de Courtenaud.

Trois options sont possibles, la première tout en bois car au départ il était prévu que la PC effectue les travaux. La seconde bois/métal et la troisième tout métal. La mairie attend les prises de position des différents départements pour choisir le matériel si les trois sont acceptables pour le canton.

Ch. Tripod précise qu'il faut amener les automobilistes à réduire leur vitesse.

P.-A. Aubert ajoute qu'il y a une variante avec potelets et une autre sans potelets.

Ch. Tripod estime qu'il faudrait installer un miroir.

V. Hornung est confiant, les ingénieurs des départements concernés proposeront des solutions adéquates.

Ch. Tripod demande si ces aménagements sont prévus dans le budget.

P.-A. Aubert répond qu'ils seront imputés au budget des routes.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour la création d'une passerelle et de ses accès sur le Brassus au lieu-dit Courtenaud.

Vu l'exposé des motifs,

Vu l'étude de faisabilité du bureau sd ingénierie genève SA

Vu le plan réalisé par le bureau CITEC,

Vu le devis du bureau biol conseils sa du 26 août 2024

Vu le devis du bureau sd ingénierie genève SA du 22 août 2024

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 7 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à une étude pour la création de la passerelle et de ses accès sur le Brassus au lieu-dit Courtenaud
2. D'ouvrir au maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de l'annuité dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 30'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de cette étude.

8. Propositions individuelles et questions

N. Meda demande la pose d'un miroir à l'intersection entre route des Coudres et le chemin de Gachet, lorsque les cultures sont hautes, la visibilité est nulle à cet endroit.

N. Meda relève le problème survenu avec la date de levée des encombrants ne correspondant pas au dernier vendredi du mois. Finalement les encombrants ont été levés le vendredi 30 août.

8.1 Réponse à la question de l'utilisation des souffleuses thermiques

P.-A. Aubert informe que les souffleuses à feuilles à moteur thermique sont autorisées du 1^{er} octobre au 31 janvier.

A.-S. Fillistorf demande de mettre cette information dans le Bulletin communal ce qui est déjà le cas.

P. Laugeri transmet qu'un.e de ses voisins utilise la souffleuse pendant 8 h d'affilée.

V. Hornung demande que dans ce cas on transmette un mail à la mairie qui pourra écrire aux personnes concernées

A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est du chemin du Léman.

P.-A. Aubert communique que la mairie attend l'autorisation pour la réalisation des canalisations.

Y. Berney demande qui doit entretenir le mur du cimetière côté extérieur.

V. Hornung va regarder sur place.

T. Grushunova s'inquiète de l'entretien du Brassus à côté de chez elle.

V. Hornung répond qu'une discussion en vue de l'achat de la parcelle du Ruisseau est en cours avec Mme Popova ainsi qu'une négociation au sujet des places de parking sur la place à moitié propriété de Garengo. La location du parking des Grands-Hutins est également en discussion.

P.-A. Aubert ajoute que le canton serait d'accord de remettre en état les parcelles du Brassus le cas échéant.

Y. Berney revient sur la taille et la hauteur des haies.

J.-J. Nussbaumer trouve que l'extinction de la lumière au chemin de la Creuse est problématique, il demande si c'est possible de revenir en arrière. V. Hornung propose de voir avec l'Etat de Genève.

J.-J. Nussbaumer informe qu'un automobiliste avec des plaques française à déplacer le tronc placé dans le chemin à côté de chez Mara pour se parquer à 2 m du lac, il propose de poser une interdiction de circuler.

J.-J. Nussbaumer espère que l'entretien des espaces verts sera revu.

A.-S. Fillistorf au contraire apprécie, elle trouve très beau.

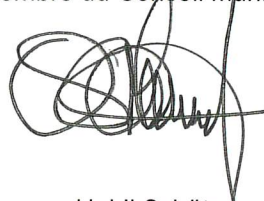
M. Fatio rappelle qu'en cas de problème de vol ou autre, il faut porter plainte car la police dit qu'à Céligny il ne se passe rien.

Le président lève la séance à 22h40

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

